

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



DOUBLURE PANTHERA

Publié le 28/02/2022 - Rév. n. 1 du 28/02/2022

1/10

Conforme au règlement (UE) 2020/878

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. étiquette d'un produit**

Nom commercial : PANTHERA LINER

Code commercial : LI150

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

TATOUAGES À L'ENCRE

Secteurs d'utilisation :

Utilisation professionnelle [SU22]

Catégories de produits:

TATOUAGES À L'ENCRE

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser pour des usages autres que ceux indiqués

1.3. Informations sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Panthera srl

Via Giuseppe Galliano 60 76017

San Ferdinando di Puglia (BT)

Tel +39 0883622737

Horaires de travail : Lundi - Vendredi 09h00-12h00 et 15h00-17h00 Horaires

de travail : Lundi - Vendredi 09h00-12h00 et 15h00-17h00 info @ pantheraink .

ce

1.4. Numéro d'urgence

Tel +39 0883622737

Centre antipoison de Bergame, Hôpital Papa Giovanni XXII, Piazza OMS - Organisation mondiale de la santé, 1, 24127 Bergame, Numéro d'urgence Téléphone 800 88 33 00, Italie Centre antipoison de Milan, Hôpital Niguarda Ca 'Granda, Piazza Ospedale Maggiore 3, 20162 Milan, Numéro d'urgence Téléphone +39 02 6610 1029, Italie Centre antipoison de Rome, CAV Policlinico "A. Gemelli", Département de toxicologie clinique, Université catholique du Sacré-Cœur, Largo Agostino Gemelli, 8, 00168 Rome, Numéro d'urgence Téléphone +39 06 305 4343, Italie Centre antipoison de Rome, CAV Policlinico "Umberto I", Université de Rome, Viale del Policlinico, 155, 00161 Rome, Numéro d'urgence Téléphone +39 06 4997 8000, Italie centrale Anti-empoisonnement de Florence, Az. Osp. Unité de toxicologie médicale "Careggi", SOD de toxicologie clinique clinique, Largo Brambilla, 3, 50134 Florence, Numéro d'urgence Téléphone +39 055 794 7819, Italie Centre antipoison de Pavie, CAV Centre national d'information et de toxicologie, IRCCS Fondazione Maugeri, Via Salvatore Maugeri, 10, 27100 Pavie, Numéro d'urgence Téléphone +39 03 822 4444, Italie Centre antipoison de Rome, CAV "Osp. Pédiatrie Bambino Gesù" Dépt., DEA Urgences et Acceptation, Piazza Sant'Onofrio, 4, 00165 Rome, Numéro d'urgence Téléphone +39 06 6859 3726, Italie Centre antipoison de Foggia, Hôpital Az. Univ Foggia, V.le Luigi Pinto, 1, 71122 Foggia, Numéro d'urgence Téléphone +39 800 183 459, Italie Centre antipoison de Naples, Az. Osp. "A. Cardarelli", Via A. Cardarelli, 9, 80131 Naples, Numéro d'appel d'urgence +39 081 54 53 333 Italie Centre antipoison de Vérone Hôpital intégré Vérone Piazzale Aristide Stefani, 1 Téléphone d'urgence +39 800 011 858 Italie

, 37126 Numéro de Vérone

SECTION 2. Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

2.1.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:

Pictogrammes :

Aucun.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



DOUBLURE PANTHERA

Publié le 28/02/2022 - Rév. n. 1 du 28/02/2022

2/10

Conforme au règlement (UE) 2020/878

Codes des classes et catégories de danger:

Pas dangereux

Codes des mentions de danger:

Pas dangereux

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008:

Pictogrammes, codes d'avertissement :

Aucun.

Codes des mentions de danger:

Pas dangereux

Codes de mention de danger supplémentaires:

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Conseils de précaution :

Aucun en particulier.

2.3. Autres dangers

La substance / le mélange remplit les critères PBT / vPvB selon le règlement (CE) 1907/2006, annexe XIII

Aucune information sur les autres dangers

SECTION 3. Composition / informations sur les composants**3.1 Matières**

Non pertinent

3.2 Mélanges

Se référer au point 16 pour le texte complet des mentions de danger

Substance	Concentration [w / w]	Classification	Indice	CAS	EINECS	Atteindre
Octane-1,2-diol - FEMA -	> = 1 <3%	Irritation des yeux. 2, H319 ATE oral = 2 000,0 mg/kg ATE inhal = 7.0mg/l/4 h	-	1117-86-8	214-254-7	-
DL-hexane-1,2-diol	> = 1 <3%	Irritation des yeux. 2, H319 ATE oral = 6 166,0 mg/kg	ND	6920-22-5	230-029-6	NON

SECTION 4. Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

Inhalation:



Aérer l'environnement. Retirer immédiatement le patient de la zone contaminée et le maintenir au repos dans un endroit bien aéré.
En cas de malaise consulter un médecin.

Contact direct avec la peau (du produit pur) :
Laver soigneusement avec de l'eau et du savon.

Contact direct avec les yeux (du produit pur) : Laver
immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 10 minutes.

Ingestion :
Non dangereux. Il est possible d'administrer du charbon actif dans de l'eau ou de l'huile de vaseline minérale médicinale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas de données disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Aucune donnée disponible.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction recommandés :
Eau nébulisée, CO₂, mousse, poudres chimiques selon les matériaux impliqués dans l'incendie.

Moyens d'extinction à éviter :
Jets d'eau. N'utiliser des jets d'eau que pour refroidir les surfaces des contenants exposés au feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas de données disponibles.

5.3. Recommandations pour les pompiers

Utiliser une protection respiratoire.
Casque de sécurité complet et vêtements de protection.
L'eau pulvérisée peut être utilisée pour protéger les personnes impliquées dans l'extinction. Il est également recommandé d'utiliser un appareil respiratoire autonome, surtout si vous travaillez dans des endroits fermés et mal ventilés et dans tous les cas si des extincteurs halogénés sont utilisés (fluobréne, solkane 123, naf...).
Refroidir les récipients avec des jets d'eau

SECTION 6. Mesures en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1 Pour ceux qui n'interviennent pas directement :
S'éloigner de la zone entourant le déversement ou le rejet. Ne pas fumer.
Porter des gants et des vêtements de protection.

6.1.2 Pour les secouristes : Éliminer toutes les
flammes nues et les sources possibles d'inflammation. Ne pas fumer.
Fournir une ventilation adéquate.
Évacuez la zone dangereuse et, si nécessaire, consultez un expert.

6.2. Précautions environnementales

Contenir les déversements avec de la terre ou du sable.



Si le produit s'est échappé dans un cours d'eau, dans les égouts ou a contaminé le sol ou la végétation, avertir le autorités compétentes.

Éliminer le résidu conformément à la réglementation en vigueur.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Pour le confinement

Recueillir le produit pour réutilisation, si possible, ou pour élimination. Si nécessaire, l'absorber avec un matériau inerte. Empêchez-le d'entrer dans le réseau d'égouts.

6.3.2 Pour le nettoyage

Après la collecte, laver la zone et les matériaux impliqués avec de l'eau.

6.3.3 Autres informations :

Aucune en particulier.

6.4. Référence à d'autres sections

Reportez-vous aux étapes 8 et 13 pour plus d'informations

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact et l'inhalation des vapeurs.

Au travail, ne pas manger ni boire.

Voir également le paragraphe 8 suivant.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Ne pas entreposer dans des contenants ouverts ou non étiquetés.

Gardez les conteneurs dans une position verticale et sûre en évitant les risques de chutes ou de collisions.

Conserver dans un endroit frais, à l'abri de toute source de chaleur et de l'exposition directe au soleil.

Protéger des sources de chaleur et de l'exposition directe au soleil. Fonctionner dans un endroit bien ventilé. Tenir à l'écart des sources d'ignition - Ne pas fumer. Prenez des mesures préventives pour éviter la génération de charges électrostatiques.

Éviter le contact visuel. Ne pas inhaler les vapeurs ou les brouillards.

7.3 Utilisations finales spécifiques

Utilisations

professionnelles : En dehors des utilisations décrites dans la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est envisagée.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/de la protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas de données disponibles.

8.2. Contrôles d'exposition

Contrôles techniques

appropriés : Utilisations

professionnelles : Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.



Mesures de protection individuelle :



Conforme au règlement (UE) 2020/878

a) Protection des yeux / du visage
Porter un masque

b) Protection de la peau

i) Protection des mains

Lors de la manipulation du produit pur, utiliser des gants de protection résistants aux produits chimiques (EN 374-1 / EN374-2 / EN374-3)

ii) Autre

Lors de la manipulation du produit pur, porter des vêtements qui protègent entièrement la peau.

c) Protection respiratoire

Utiliser une protection respiratoire adéquate (EN 14387γ: 2008)

d) Risques thermiques

Aucun danger à signaler

Contrôles d'exposition environnementale:

Utiliser selon les bonnes pratiques de travail, en évitant de disperser le produit dans l'environnement.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Propriétés physiques et chimiques	Évaluer	Méthode de détermination
Apparence	LIQUIDE COLORÉ	
Couleur	LIQUIDE COLORÉ	
Sentir	Non déterminé	
Seuil olfactif pH	Non déterminé	
	Non déterminé	
Point de fusion / point de congélation	Non déterminé	
Point d'ébullition initial et gamme de ébullition	Non déterminé	
point de rupture	Non déterminé	
Taux d'évaporation	Non déterminé	
Inflammabilité (solide, gaz)	Non déterminé	
Limites d'inflammabilité supérieures/inférieures o d'explosivité	Non déterminé	
La pression de vapeur	Non déterminé	
Densité de vapeur	Non déterminé	
Densité relative	Non déterminé	
Solubilité	Non déterminé	
Solubilité dans l'eau	Non déterminé	
Coefficient de partage : n-octanol / eau	Non déterminé	
Température d'auto-inflammation	Non déterminé	
température de décomposition	Non déterminé	
Viscosité	Non déterminé	
Propriétés explosives	Non déterminé	
Propriétés oxydantes	Non déterminé	

**9.2. Les autres informations**

Pas de données disponibles.

SECTION 10. Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucun risque de réactivité

10.2. Stabilité chimique

Pas de réactions dangereuses si manipulé et stocké conformément aux dispositions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est attendue

10.4. Conditions à éviter

Rien à signaler

10.5. Matières incompatibles Peut

générer des gaz inflammables au contact de métaux élémentaires, nitrures, sulfures inorganiques, agents réducteurs forts. Il peut générer des gaz toxiques au contact des sulfures inorganiques, agents réducteurs puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Il ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour les usages auxquels il est destiné.

SECTION 11. Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger définies dans le règlement (CE) no. 1272/2008**

ATE (mélange) oral = ÿ

ATE (mélange) dermique = ÿ

ATE (mélange) inhal = ÿ

(a) toxicité aiguë: sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. (b) corrosion cutanée / irritation cutanée: sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. (c) lésions oculaires graves/irritation oculaire: sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. (d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. (e) mutagénicité sur les cellules germinales: sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. (f) cancérogénicité : sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. (g) toxicité pour la reproduction: sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. h) toxicité spécifique pour un organe cible (STOT) exposition unique: sur la base des données disponibles, les critères de

classement ne sont pas satisfaits.

(i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée: sur la base des données disponibles, les critères de classement ne sont pas satisfaits.

(j) danger par aspiration: sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Concernant les substances contenues :

Octane-1,2-diol:

DL50 orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 2000

CL50 Inhalation (rat) de vapeur/poussière/aérosol/fumée (mg/1/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 7,015

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



DOUBLURE PANTHERA

Publié le 28/02/2022 - Rév. n. 1 du 28/02/2022

7/10

Conforme au règlement (UE) 2020/878

DL-hexane-1,2-diolyl:

DL50 orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 6166

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas de données disponibles.

SECTION 12. Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Concernant les substances contenues :

Octane-1,2-diolyl:

C(E)L50 (mg/l) = 2,2

DL-hexane-1,2-diolyl:

EC50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 110 mg/l Point final: Immobilisation

Durée d'exposition : 48 h Type de test : Test statique Suivi par analyse : oui

Méthode: Ligne directrice 202 des tests BPL de l'OCDE: oui

C(E)L50 (mg/l) = 110

CSEO (mg/l) = 1000

Utiliser selon les bonnes pratiques de travail, en évitant de disperser le produit dans l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucun ingrédient PBT / vPvB n'est présent

12.6. Propriétés d'interférence avec le système endocrinien

Pas de données disponibles.

12.7. Autres effets indésirables

Aucun effet indésirable constaté

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Ne pas réutiliser les contenants vides. Éliminez-les conformément à la réglementation en vigueur. Tout résidu de produit doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur en s'adressant aux entreprises agréées.



Récupérer si possible. Opérer selon les réglementations locales ou nationales en vigueur.

ARTICLE 14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Ne rentre pas dans le champ d'application de la réglementation sur le transport des marchandises dangereuses : par route (ADR) ; sur ferroviaire (RID) ; par avion (OACI / IATA) ; par mer (IMDG).

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Aucun.

14.3. Classes de danger pour le transport

Aucun.

14.4. Groupe d'emballage

Aucun.

14.5. Dangers pour l'environnement

Aucun.

14.6. Précautions particulières pour les utilisateurs

Pas de données disponibles.

14.7. Expédition en vrac conformément aux lois de l'OMI

Le transport en vrac n'est pas prévu

ARTICLE 15. Informations réglementaires

15.1. Législation et réglementation en matière de santé, de sécurité et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Décret législatif 3/2/1997 n. 52 (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses). Décret législatif 14/3/2003 n. 65 (Classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses). Décret législatif 2/2/2002 n. 25 (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail). DM Lavoro 26/02/2004 (limites d'exposition professionnelle); Arrêté Ministériel 03/04/2007 (Mise en œuvre de la Directive 2006/8/CE). Règlement (CE) n. 1907/2006 (REACH), Règlement (CE) n. 1272/2008 (CLP), Règlement (CE) 790/2009. Règlement (UE) n. 286/2011 (ATP 2 CLP), REG CE 528/12.

. Décret législatif 21 septembre 2005 n. 238 (Directive Seveso Ter). Règlement (CE) n. 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 sur les détergents. Règlement (CE) 453/2010 du Parlement européen. Décret législatif 334/99 - Activités à risque d'accidents majeurs. Décret législatif 152/99 - Protection de l'eau - rejets d'eau. DPR 203/88 - Émissions atmosphériques. Décret législatif 22/97 - Réglementation sur les déchets, les emballages et les déchets d'emballages.

Principales sources

bibliographiques : ECDIN : Environmental Chemicals Data and Information Network - Joint Research Center, Commission of the European Communities SAX's Dangerous Properties of Industrial Materials - Eight Edition - Van Nostrand Reinold NIOSH - Registry of toxic effects of chemical substances (1983)

INRS - Fiche Toxicologique CESIO

- Classification et étiquetage des agents de surface anioniques, non ioniques (1990)

Directive 67/548 29° Adaptation Directive

1999/45/CE Directive 2001/60/CE

Règlement (CE) 1272/2008 CLP



Règlement (CE) 1907/2006 REACH
Règlement (CE) 453/2010
Règlement (CE) 1223/2009
Règlement (CE) n. 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004
Règlement (CE) n. 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) no. 758/2013
Directive 76/768/CEE
L'indice Merck Ed.10
HADLING Sécurité chimique
Bureau européen des produits chimiques: produits chimiques existants, <http://ecb.jrc/existing-chemicals/>
Sigma-Aldrich Srl
Sigma-Aldrich Co. LLC.
Groupe BASF
Institut supérieur de la santé Viale Regina Elena 299 - 00161 - Rome (I)
ACGIH - Documentaire des Valeurs Limites Seuil SIGMA-ALDRICH -
Bibliothèque de Données de Sécurité Chimique BOZZA MARUBINI M.
et al. - Empoisonnement aigu. Mécanismes, diagnostic et thérapie. OEMF BREThERICK - Bretherick's Handbook of Reactive Chemical Hazards ECETOC - Monographies, rapports techniques, rapports spéciaux, documents, évaluation conjointe de
Produits chimiques de base
EPA - Chemical Emergency Preparedness Program - Interim Guidance - Chemical profiles IARC - Monographs on the Evaluation of the Carcinogenic Risk of Chemicals to Humans
PATTY - Hygiène industrielle et toxicologie (3e éd.)
SAX - Propriétés dangereuses des matériaux industriels (7 éd.)
INRS - Fiche toxicologique (CD-ROM éd. 2002)
INRS - Réaction Chimiques Dangereuses IPCS - Critères Santé Environnement
IPCS - Document d'évaluation chimique international concis
ITI - Manuel de sécurité des produits chimiques industriels toxiques et dangereux
IUCLID - Base de données internationale uniforme d'informations sur les produits chimiques (CD-ROM)
KEITH & WALTERS - Recueil de fiches de données de sécurité pour la recherche et les produits chimiques industriels VCH
VERSCHUEREN K. - Manuel de données environnementales sur les produits chimiques organiques - 2 F (5.)
MERCK & Co. - The Merck Index NIOSH /
RTECS - Registry of Toxic Effects of Chemical Substances WEAST - Handbook of Chemistry and Physics NFPA - Fire Protection Guide for Hazardous Materials, National Fire Protection Boston - National Fire Codes Vol 13
ASSOCIATION NÉERLANDAISE DES EXPERTS EN SÉCURITÉ - Sécurité de la manipulation des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur n'a pas réalisé d'évaluation de la sécurité chimique

ARTICLE 16. Autres informations

16.1. Les autres informations

Description des mentions de danger visées au point 3

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

Classification effectuée sur la base des données de tous les composants du mélange

Les informations contenues se réfèrent à la connaissance du produit à la date de cette fiche. Le produit ne doit être utilisé à des fins autres que celles spécifiées.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles et sur les lois en vigueur dans l'UE et national, alors que les conditions de travail des utilisateurs échappent à notre connaissance et à notre contrôle; Cependant ils ne peuvent être exhaustif et doit donc être considéré comme purement indicatif. Le produit ne doit être utilisé à aucune fin autres que ceux indiqués. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de respecter les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement prévue par les lois en vigueur.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



DOUBLURE PANTHERA

Publié le 28/02/2022 - Rév. n. 1 du 28/02/2022

#10/10

Conforme au règlement (UE) 2020/878

*** Cette fiche remplace toute édition précédente.

Geowin FDS rel. 11